



Séparation pacs difficile besoin d'aide

Par **Stlu22**, le 11/12/2018 à 10:10

Bonjour,

Je viens vers vous pour avoir une aide savoir si besoin de prendre avocat pour ma situation. Alors tous à commencer le 26 Juillet 2018 lors d'une dispute ou le ton est montée devant nos enfants mon ex compagne(nous étions pacsé) à envoyer sms à une amie qui à appeler la police qui est venue pour me mettre en garde à vue pour des violences conjugales mais après discussion et l'intervention de ma grand fille de 16 ans qui as expliquer la scène qui s'est passé aux policiers que je n'ai pas eu de violences physique contre leur mère juste des mots peut être dur mais en aucun cas je ne portais de coup, les policiers ont demandé à mon ex de partir de la maison pour cette nuit d'aller chez une amie (celle dont l'appelle à était fait). Le lendemain matin vers 10h30 les policiers sont revenus cette fois ci pour m'arrêter et mettre en garde à vue car ex à porter plainte suite à arrêtu qu'elle as reçu dans la nuit au urgence de 10 jours !!! pas pour coup hématome ou quoi que ce soit pour dépression angoisse et peur !!! Je n'ai pus me défendre car plainte effectuer de ca part seul est que ma fille de 12 ans (j'ai 3 enfants filles) à était questionner au commissariat car étai présente lors de l'interpellation le lendemain.

Je suis ressortis libre sans condamnation mais avec une médiation le 14/08/2018 avec mon ex.

Donc, je me suis dit que j'étais « blanchis » même si je sais que la plainte reste.

Je suis arrivée à la médiation quel n'as pas était ma surprise de voir mon ex avec un avocat alors que moi non je voulais juste être là pour la garde des enfants voir avec elle comment on procède sur la séparation les biens les crédits en cours etc....

Finalement à était une grosse partie des reproches pris bien la tête, elle me demande le remboursement des frais de son avocat puis on s'est mis accord plus communiquer que par mail ou texto sur les enfants et accord signée sur la garde vendredi 18h00 au vendredi 18h00. Donc, partir de ce moment là elle est partis vivre (actuellement encore en date du 10/12/2018) dans une chambre étudiante de 9m² dont elle as les filles 1 semaine sur 2 comme dit dans l'accord.

Les enfants ne supporte plus c'est endroit restreint préfère rester avec moi surtout les 2 plus grande mais je leur ai dit et appris que leur maman aller avoir une maison à partir du 22 janvier que tous ira mieux elles auront de nouveau un repère chez leur maman.
Moi depuis cette médiation je fais tout pour que tous ailles pour le mieux je n'envoie plus de sms d'appelle de détresse comme j'ai pus le faire je refais ma vie avec quelqu'un petit à petit .

Cependant mon ex depuis cette médiation du 14/08 ne fait que des choses par derrière dont je serais d'accord règle tous les découverts les prêt mais je ne suis pas au courant de toutes ces démarches seulement après qu'elle est fait ceci.

Maintenant qu'elle à régler tous ca m'envoie des sms en me demandant de lui rembourser la moitié de tous ca mais je ne peux financièrement le faire d'un coup donc envisage de passer par son avocat en justice pour me faire payer.

Moi je suis prêt à régler mensuellement une somme plus si je peux afin d'être réglo avec elle. Oublier d'indiquer que cette madame qui as cassé le pacs via à un huissiers en date du 31/08 avec une lettre manuscrit que j'ai demandant la rupture du pacs dont je suis d'accord mais nous n'avions même pas discuter de ceci enfin bon le pacs est cassé est le principal.

Depuis quelques semaines je reçois des sms revenant sur la passé 'indiquant qu'il fat que je l'as rembourse, me dit d'arrêter d'être gentil par mes réponses sms qu'elle y crois pas alors que j'ai fait le deuil sur moi même que je m'occupe de refaire ma vie d'être présent pour mes filles, ne plus avoir de sms d'elle et de sa copine qui la défend.

Mes questions, mes peurs sont :

Peut elle me réclamer la moitié des sommes qu'elles à payer en totalité sans mon accord?

Puis je verser une somme chaque mois pour prouver ma bonne foie de rembourser ?

Peut elle se retourner ou refuser que je règle en plusieurs fois ?

N'aurions nous pas du faire une document lors de la séparation du pacs indiquant les prêts en cours les découverts, dettes etc.. et se mettre d'accord sur les remboursements ?

Ma fille de 12 ans et 16 ans souhaite rester chez moi aller chez leur mère que 1 week end sur 2 peuvent t'elle faire la demande pour ceci ? À qui ?

Merci beaucoup de vos réponses qui vont j'espère m'aider dans mon futur car je suis fatigué qu'elle s'acharne su moi comme ca.

Cordialement

Par **Visiteur**, le **11/12/2018** à **14:16**

Bonjour

C'est conflictuel en effet,

Vous devriez voir un avocat..